

Conseil Communautaire

Délibération n°1502026

Jeudi 24 septembre 2026 – 17h00



L'an deux mille vingt-six et le 24 septembre à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente – Espace Dussol de Saint-Nazaire de Pézan, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATTACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne GRAU-POLERI, M. Patrick CIROU, Mme Sylvie THOMAS, MM. René HERMABESSIERE, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, MM. Yvan GORONESKOUL, Jean-Louis MANIEZ, Mme Julia PLANE, MM. Anthony BELIN, Stéphane DALLE, Mme Isabelle AUTIER, M. Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Jean-Luc CHADOURNE, Sofiane GOUASMI, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Mme Julie CROIN, MM. Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Mme Stéphanie GARAND, MM. Christophe CALVET, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Viviane BONFLIS, Mme Sonia MOKKADEM représenté par Yvan GORONESKOUL, M. Nicolas SEVERAC représenté par Paulette GOUGEON, Mme Lyliane LACROIX représentée par Jean-Louis MANIEZ, Mme Marie PAPAÏX représentée par Corinne GRAU-POLERI, Mme Dorothee GARCIA représentée par Anthony BELIN, M. Patrice SPEZIALE représenté par Jérôme BOISSON, M. Stéphane ARNOLD représenté par Stéphanie GARAND.

Absents excusés : MM. Jean CHARPENTIER, Olivier LARCHER et Nicolas GECELE.

Secrétaire de séance : M. Christophe CALVET.

Objet : Mesures d'exonération de TEOM pour 2027

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué à la gestion des déchets, rappelle, qu'en application de l'article 1521-III du Code Général des Impôts, la Communauté d'agglomération Lunel Agglo peut exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2027, les propriétaires de locaux à usage commercial suivants ; ces derniers ne faisant pas appel au service public de collecte des déchets ménagers et assimilés :

Propriétaires	Adresses à exonérer	Enseigne	Référence cadastrale	Numéros d'invariant à exonérer
SCI LV IMMOBILIER 459 rue du Paradis 34400 Saint Sériès	60 rue de la Barthelasse 34400 Lunel Viel	SAS MPB	AE134	1460582377 1460606003
FEUILLADE JEAN LOUIS JULES 8 Impasse de France 06 800 CAGNES SUR MER	Ambrussum Sud A9 34400 Villetelle	Autogrill	A830	3400792391 3400792394 3401363515
SC FONCIERE CHABRIERES Parc de Tréville - 11 allée des mousquetaires 91078 Bondoufle cedex	180 A et B rue des 4 saisons 34400 Lunel	SUPERU SAS PREAL	BM287 BM300 BM325	1450514523 1450611206 1450611207 1450944320

SAS LEVANDIS 125 rue du Levant 34400 Lunel	125 rue du Levant 34400 Lunel	Leclerc	CD 64 CD 136	1450488224 1450507879 1450611211 1450611212 1450611213 1450625670 1450911249 1450912491 1450912492 1450912493 1450912494
SAS AV EXPANSION Rue du Levant 34400 Lunel	139 rue Gustave Eiffel 34400 Lunel	Leclerc	CD88	1450519131
SA MCDONALD'S France 1 rue Gustave Eiffel 78 045 Guyancourt	25 avenue des Portes de la mer 34400 Lunel	Mac Donald's	CE 101	1450556587
SCI DU BOCAGE 735 chemin des Meinajariès Agroparc le Diderot CS 90520 84908 Avignon cedex	17-19 avenue des portes de la Mer 34400 Lunel	SAS PAREL NETTO	CE 92 CE 91	1450552516 1450591416
SCI Le Vidourle BP116 34400 Lunel	86 et 127 rue Pierre Curie 34400 Lunel	Brunel Matériaux	CE36 CE49 CE70	1450454692
LB INVESTISSEMENT 503 rue des Etoffes 34400 Lunel	107 rue Pierre Curie 34400 Lunel	Brunel Matériaux	CE50	1450434102
MDB INTERNATIONAL 735 chemin des meinajaries Agroparc le Diderot CS 90520 84908 Avignon cedex 9	Avenue des Portes de la Mer 34400 Lunel	Intermarché SAS ARPEL	CE97	1450552540 1450552542 1450552554 1450552561 1450552564 1450552565 1450552566 1450552567 1450552575 1450552578 1450552581 1450552583 1450552586 1450552587 1450552589 1450552590
SARL DORLEANS 5 impasse de la farigoule 30320 Marguerittes	21 av des portes de la mer 34400 Lunel	BRICO LUNEL Mr BRICOLAGE	CE93	1450558941
SCI LE CEZANNE CHEZ Mr ESCANDE SERGE 800 chemin du Mas de Campagne N°5 les parcs de Saint Cloud 30900 NIMES	391 Boulevard Sainte Claire 34400 Lunel	LIDL	AL0002	1450539049
WHITTLE PAUL BRIAN HUGHES ELEANOR 0012 DROMLISKIN COURT BT35 7FU NEWRY ROYAUME UNI	391 Boulevard Sainte Claire 34400 Lunel	LIDL	AL0002	1450539052
OPCI EMALEX 735 chemin des Meinajariès Agroparc le Diderot CS 90520 84 908 AVIGNON CEDEX 9	391 Boulevard Sainte Claire 34400 Lunel	LIDL	AL0002	1450539053

SCI JUSTINE 24 Allée Jeanne Bourgeois 34 090 MONTPELLIER	391 Boulevard Sainte Claire 34400 Lunel	LIDL	AL0002	1450539047
SNC LIDL 35 rue Charles Peguy 67 200 STRASBOURG	5001F Chemin des Arbousiers Zac de la Camargue – 34400 Lunel	LIDL	CA85	1450604714
SCI DU GARDIAN MENUISIER 480 chemin de la vidourlenque 34400 Lunel	480 chemin de la vidourlenque 34400 Lunel	SVM SAS	CC89	1450544250 1450609555
SV IMMOBILIER SCI 480 chemin de la vidourlenque 34400 Lunel	194 avenue Louis Lumières 34400 Lunel	SVM SAS	CB200	1450608505

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE l'exonération de TEOM pour l'année 2027 des propriétaires susmentionnés, en application des dispositions de l'article 1521-III du Code Général des Impôts,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

POUR EXTRAIT CONFORME

Christophe CALVET
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 08/10/2026
Publication du

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20261008-1502026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20261008-1502026-DE